

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Document déposé le  
22 DEC. 2010  
à la sous-préfecture  
de Montluçon

Département  
de  
L'ALLIER

Arrondissement  
de  
MONTLUÇON

Commune  
de  
DESERTINES

L'an deux mil dix, le dix sept Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville de DESERTINES, légalement convoqué le 9 Décembre 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON, Maire,

Présents : M. DUBUISSON Lucien, Mmes MINET Michèle, SURLEAU Monique, M. GAUTHIER Pascal, Mme BESSON Valérie, M. CHAGNON Patrick, Mme TAILLIER-MICLET Béatrice, M. SANVOISIN Christian, Mme MONCELON Claire, M. CLEMENT Dominique, Mme BUISSON Monique, M. MARTIN Alain, Mme MANSAT Lucette, M. MOREAU Jean-Claude, Mme CLEMENT Odile, MM. PAULI Robert, REYT Michel, DA SILVA Jonathan, de RUFFRAY Patrick, Mme SARTIRANO Colette, M. RIVA Robert.

Excusés : Melle BOURRIER Isabelle qui donne pouvoir à Mme MINET Michèle  
Mme GAUVIN Françoise qui donne pouvoir à M. SANVOISIN Christian  
Mme MOUNAUD Paulette qui donne pouvoir à Mme SURLEAU Monique  
M. BERNARD Jean-Luc qui donne pouvoir à Mme BESSON Valérie  
M. MALAUDAUD Henri qui donne pouvoir à Mme TAILLIET-MICLET Béatrice  
M. HALOUP Christophe qui donne pouvoir à M. REYT Michel.

Secrétaire : Mme MINET Michèle.

## OBJET : MISE A NIVEAU DE LA ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A 71) et Mâcon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 Novembre 2010 et le 4 Février 2011, une procédure de débat public.

Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 Octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentabilité inacceptable qui place la RCEA parmi les quatre itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009, sur la liaison A 71 - A 6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement, une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal, par 17 voix (abstention du groupe socialiste),

→ DECLARE :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014),
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 X 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

→ **S'ENGAGE** à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Au Registre sont les signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Lucien DUBUISSON